

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 04 Avril 2014 à 19h00**  
Convocation du 31 mars 2014

**PRESENTS** : J. ADGE, Y. PUGLISI, G. NATTA, F. SANCHEZ, S. CUCULIERE, D. BOURDEAUX, P. GIUGLEUR, A. RAJA, J. VALTIERRA, J. TABARIES, J.-L. LAFON, M. BERNABEU, J.-C. PAGNIER, I. ALIBERT, M. ARRIGO, N. CHAUVET, I. BAINEE, S. REBOUL, D. MAURRAS, T. ADGE, P. SERRANO, J. LLORCA, G. FOUGA, P. CAZENOVE, D. REXOVICE, D. NESPOULOUS, C. BEIGBEDER, L. MOUGIN

**POUVOIRS** : Néant

**ABSENTS EXCUSES** : T. MICHELET

**Secrétaire de séance : Paula Serrano**

**Délibération N° 1 : Election du maire**

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Jeanne TABARIES, doyenne d'âge,  
Après s'être assuré que le quorum est atteint ;  
Après avoir, conformément à l'article L. 2122-7, voté à scrutin secret ;  
Elit, Monsieur Jacques ADGE, maire de la commune, à 21 voix sur 28 ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 28
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- M. Jacques ADGE : 21 voix
- M. Pierre CAZENOVE : 6 voix
- Mme Liliane MOUGIN : 1 voix

M. Jacques ADGE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

**Délibération N° 2 : Nombre d'adjoints au maire**

Le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger. Cependant, ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de huit adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, le Conseil municipal décide d'approuver la création de huit postes d'adjoints au maire.

**Fin de la séance à 20h00**